

P O U V O I R

Je soussigné

donne, par la présente, mandat à Monsieur le Grand Rabbin René GUTMAN et à tous ses fondés de pouvoir, de vendre, en mon nom, de manière à exclure pour moi tout droit de propriété sur cette matière, toute sorte de Hametz (pur, mélange, ...) qui se trouve dans mon appartement sis à

.....

.....

situé dans (exemple : chambre, placard, cave, cagibis, ...)

à préciser

.....

.....

.....

.....

et en même temps de louer à la personne, qui se rendra acquéreur du Hametz, les lieux où se trouve entreposé le Hametz de n'importe quelle substance. Je donne à Monsieur le Grand Rabbin René GUTMAN et à tous ses fondés de pouvoir, tout pouvoir d'agir pour moi comme il le jugera nécessaire. Je m'engage à ne lui faire aucune opposition pour quelque cause et de quelque manière que ce soit. Je cède à Monsieur le Grand Rabbin René GUTMAN ainsi qu'à tous ses fondés de pouvoirs toutes les sommes qui seront payées pour la location et pour la vente du Hametz.

Strasbourg, le

Signature

N. B. : Ce pouvoir doit être remis impérativement au plus tard le vendredi 22 avril 2016 avant 11 H.

Le Grand Rabinat décline toute responsabilité pour les pouvoirs envoyés par la poste qui parviendraient au-delà de la date limite. On peut également l'envoyer assez tôt par Fax au 03 88 24 26 69 ou par e-mail cibr@cibr.fr

S'assurer par un bulletin de réception de la bonne transmission.

Une urne sera à votre disposition à la Loge du Centre Communautaire de la Paix et à la Synagogue Rambam.

- - - - -

Si vous désirez que la vente prenne effet avant l'heure de la Bedika ou si vous passez Pessah dans un pays où la fête débute plus tôt qu'en France (ex. : Israël), cochez cette case et remettez ce pouvoir au plus tard le jeudi 21 avril avant 11 H dans l'urne disposée spécialement à cet effet se trouvant à la Loge et à la Synagogue Rambam.